



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 9681

## Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 14 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment de redistribuer la dépense globale d'éducation en réduisant les coûts des lycées et des instituts universitaires de formation des maîtres pour mieux doter les universités. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité absolue. Une réforme majeure des universités et du service public de l'enseignement supérieur a été engagée par le Gouvernement, avec une première grande étape qui est la promulgation de la loi sur les libertés et les responsabilités des universités. Cette loi vise en particulier à élargir l'autonomie des universités, diversifier leur financement et rénover leur gouvernance. Un soutien financier de l'État sans précédent accompagnera cette réforme. 15 milliards d'euros supplémentaires seront investis dans l'université. Ainsi le budget de l'enseignement supérieur augmentera de 50 % en 5 ans. En 2012, l'État dépensera 10 500 euros par étudiant et par an, au lieu de 7 000 euros en 2007. Le budget 2008 - en augmentation d'un milliard d'euros - est la première étape de cet engagement historique, qui sera durable : l'État dépensera en 2008, 400 euros de plus par étudiant qu'en 2007.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9681

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6804

**Réponse publiée le :** 4 mars 2008, page 1863